

Département de Vaucluse

**Commission Communale  
d'Actions Sociales de  
VENASQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
ACTIONS SOCIALES**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026  
Reçu en préfecture le 15/04/2026  
Publié le 15/04/2026  
ID : 084-268401098-20260414-DE\_CCAS\_26\_1\_2-DE

**délibération :  
DE\_CCAS\_2026\_1\_2**

Nombre de conseillers en  
exercice : 9

Présents : 8

Votants : 9

**Objet : Délibération  
d'approbation du procès-  
verbal de la précédente  
assemblée**

L' an deux mille vingt six, le mardi quatorze avril à 18 h 00, le Conseil d'administration dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des réunions, Bibliothèque de Venasque 8 impasse du Couchant à VENASQUE, sous la présidence de Madame PLANCHER Dominique, La Présidente.

Date de convocation du : 09 Avril 2026

**Présents** : Madame PLANCHER Dominique, Madame PLANCHOT Catherine, Madame HOSTEIN Agnès, Madame CHABRAN Sophie, Madame WUNSCHE Evelyne, Madame BRES Sylvie, Madame RICARD Catherine, Madame BRUYERE Cécile

**Pouvoirs** :

Madame PHAM-TRONG Muriel a donné pouvoir à Madame HOSTEIN Agnès

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame PHAM-TRONG Muriel

**Secrétaire de Séance** : Madame Catherine RICARD

Rapporteur : Dominique Plancher

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du C.C.A.S, qui s'est tenue le 16 décembre 2025, a été établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Françoise Tribeaudot.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Seuls les membres présents lors de la dernière mandature prennent part au vote. Les nouveaux membres s'abstiennent.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré ;

DECIDE

DE VALIDER le procès-verbal de l'assemblée du 16 décembre 2025

Dit que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil municipal.

Dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

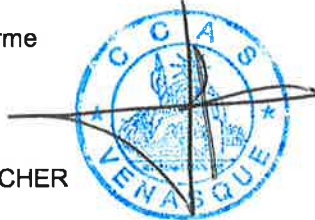
**Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 3**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

La Présidente,

Dominique PLANCHER



La secrétaire,



Catherine RICARD

En application des articles R.421-1 et suivants du Code de la Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères -CS 88010 - 30 941

Envoyé en préfecture le 15/04/2026

Reçu en préfecture le 15/04/2026

Publié le

15/06/2026

ID : 084-268401098-20260414-DE\_CCAS\_26\_1\_2-DE

Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86  
greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de  
deux mois à compter de la date de sa publication par voie d'aff  
et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal adm  
peut aussi être saisi par l'application  
informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet  
www.telerecours.fr

Emis le 14/04/2026, transmis en sous-préfecture et  
rendu exécutoire le

15/04/2026

La Présidente

Dominique PLANCHER

